

Arrêté du 3 mai 2018 fixant les règles d'organisation générale, la durée et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des personnels détachés dans les corps des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

03/05/2018

Cet arrêté fixe les règles d'organisation générale de la formation d'adaptation à l'emploi des personnels détachés dans les corps des personnels de direction des établissements.